Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_15-DE

Mairie de Pont-Aven

# Extrait du registre

# des délibérations du Conseil Municipal

**décision :**
**D_2025_8_15**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**Objet : MJC Le Sterenn _ Convention de partenariat pour des spectacles**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

**Présents** : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

**Pouvoirs :**
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christian DAUTEL

**Enfance, jeunesse / Finances / Rapporteur : Mme Annig BLAYO, adjointe aux mobilités, proximités et vie associative**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

Mme Annig BLAYO, adjointe aux mobilités et proximités, rapporte que la MJC Le Sterenn propose des séances aux scolaires du territoire afin de favoriser l'accès au spectacle vivant. Elle propose de renouveler le partenariat entre la MJC et la commune de Pont-Aven afin d'assurer l'accueil de compagnies de spectacle. La collectivité participerait à hauteur de 4,00 € par enfant inscrit à un spectacle, ce qui représente un total prévisionnel de 356,00 € au titre de la saison 2025/2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**
**- Approuve la convention de partenariat avec la MJC Le Sterenn de Trégunc pour la participation de scolaires à des spectacles vivants,**
**- Dit que les crédits seront inscrits au budget,**
**- Autorise M. Le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce en application de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_15-DE

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Maire,
Christian DAUTEL




Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/01/2026